



Politique de sécurité

Objectif et champs d'application de la politique de sécurité.....	2
Politique de sécurité.....	2
Règles générales.....	2
Règles liées au mots de passe.....	3
Mot de passe utilisateur.....	3
Mot de passe serveurs.....	3
Accès au réseau et aux applications.....	4
Accès aux données extérieures.....	4
Introduction.....	5
Protection des données à caractère personnel.....	6
Champs d'application de la charte.....	6

Date de création : 28/02/2018

Révision : 3.1b

Date de la dernière révision : 08/03/2023

Résumé : Ce document énonce les politiques de sécurité informatique du studio de développement de jeux vidéo *Barzini*. Ce document établit les règles et les procédures que les employés doivent suivre pour protéger les informations sensibles de l'entreprise contre les menaces informatiques.

Cette politique de sécurité s'applique à tous les collaborateurs, prestataires, consultants et partenaires du studio *Barzini* qui ont accès aux systèmes informatiques de l'entreprise.

Objectif et champs d'application de la politique de sécurité

Le studio de développement de jeux vidéo *Barzini* doit protéger ses différentes données confidentielles et sensibles.

Ces données confidentielles et sensibles sont parmi les suivantes :

- Données RH sur le personnel de *Barzini*
- Informations sur les prestataires de *Barzini*
- Code source des projets
- Ressources graphiques (assets)
- Code des shaders
- Contenu des différents Proofs of Concepts
- Bibliothèque de sons, musique ou effets sonores

Ces données doivent être protégées, aussi bien contre le vol suite à intrusion (sécurité des données), que contre la perte accidentelle (sûreté des données).

En contrepartie de cette sécurité et de cette sûreté de la donnée, une mise à disposition aux différentes parties prenantes du studio Barzini doit être assurée, et ce en prenant en compte les différents rôles et droits d'accès.

Politique de sécurité

Règles générales

- Chaque collaborateur se verra fournir un identifiant unique lui permettant de s'identifier sur le réseau du studio *Barzini*.

- L'utilisateur est et sera tenu responsable des actions effectuées avec son identifiant unique.
- L'utilisation de services et dossiers partagés sera conditionnée aux rôles correspondants à l'utilisateur. Toute utilisation d'un service non prévu pour l'utilisateur pourra être sanctionnée.
- Le rôle de développeur ouvre le droit d'accéder en lecture seule aux différentes ressources du pôle graphisme et audio.
- De par leurs fonctions transverses, les directeurs ont un droit d'accès en lecture seule aux autres services et dossiers partagés.
- Tout utilisateur du système d'information du studio *Barzini* devra avoir pris connaissance et signer la charte informatique de l'entreprise, présente dans ce document.
- Les traces ou logs de l'activité des utilisateurs peuvent être enregistrés et être réutilisés comme preuves en cas d'enquête ayant lieu pour un incident de sécurité.
- Seuls les administrateurs système et réseaux ont des droits d'administration pour le domaine complet.

Règles liées au mots de passe

Mot de passe utilisateur

Les mots de passe utilisateurs doivent être composés d'au minimum 12 caractères comprenant des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux.

Le mot de passe devra avoir une durée de validité de 4 mois.

Cette politique de mot de passe devra être appliquée pour tous les utilisateurs.

Mot de passe serveurs

La connexion à des serveurs Linux devra être faite avec une clef SSH et un compte nominatif.

La connexion aux serveurs Windows devra répondre aux critères suivants :

- être nominative ;
- avoir un mot de passe composé d'au minimum 12 caractères comprenant des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux.

Accès au réseau et aux applications

Le studio de développement *Barzini* s'engage à permettre à tous les collaborateurs l'accès au réseau de l'entreprise.

Les accès aux différents partages de données et applications seront permis en fonction des rôles des collaborateurs et selon le principe du moindre privilège.

Tous les employés possèdent un dossier personnel sur le serveur de fichier.

Tous les employés bénéficient d'un accès par VPN.

Les accès aux données notées confidentielles ou restreintes sont limités aux collaborateurs autorisés et dont la fonction rend leur accès nécessaire à la bonne pratique de leur mission.

Le studio *Barzini* se réserve le droit de refuser ou de désactiver temporairement ou définitivement les droits d'un collaborateur.

La totalité des applications de production du studio (moteur de jeu, logiciel de création de contenu graphique, modélisation graphique...) est disponible aux utilisateurs dans une logique de montée en compétence. Toute création faite via une licence possédée par le studio *Barzini* devient de facto la propriété du studio.

Accès aux données extérieures

Le studio *Barzini* s'engage à permettre l'accès aux données personnelles, en accord avec la réglementation générale sur la protection des données (RGPD).

Un accès extérieur, sécurisé via réseau privé virtuel, est mis en place pour donner aux collaborateurs la possibilité d'accéder aux ressources de l'entreprise dans le cadre du télétravail.

Charte d'utilisation des ressources informatiques de la société

Introduction

Le studio *Barzini* met en œuvre un système d'information et de communication nécessaire à l'exercice de ses missions et de ses activités. La société met ainsi à disposition de ses collaborateurs des outils informatiques et de communication.

La présente charte définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et des ressources extérieures via les outils de communication du studio de développement *Barzini*.

Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à l'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées. Ces risques imposent le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite. L'imprudence, la négligence ou la malveillance d'un utilisateur peuvent en effet avoir des conséquences graves de nature à engager sa responsabilité civile et/ou pénale ainsi que celle de la société.

Protection des données à caractère personnel

La loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, définit les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être effectués. Elle ouvre aux personnes concernées par les traitements un droit d'accès et de rectification des données enregistrées sur leur compte. Le studio *Barzini* a désigné un correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ce dernier a pour mission de veiller au respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Il est obligatoirement consulté par le responsable des traitements préalablement à leur création.

Il recense dans un registre la liste de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel du studio *Barzini* au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Cette liste est tenue à disposition de toute personne en faisant la demande. Elle est également diffusée sur l'intranet du studio *Barzini*.

Le correspondant veille au respect des droits des personnes (droit d'accès, de rectification et d'opposition). En cas de difficultés rencontrées lors de l'exercice de ces droits, les personnes concernées peuvent saisir le correspondant (M. Nicolas Roux).

Champs d'application de la charte

La présente charte s'applique à tout utilisateur du système d'information et de communication de *Barzini* pour l'exercice de ses activités professionnelles.

L'utilisation à titre privé de ces outils est tolérée, mais doit être raisonnable et ne pas perturber le bon fonctionnement du service.

La charte est diffusée à l'ensemble des utilisateurs par note de service et, à ce titre, mise à disposition sur l'intranet (<http://charte.fr.barzini>) du studio *Barzini*. Elle est systématiquement remise à tout nouvel arrivant.

Des actions de communication interne sont organisées régulièrement afin d'informer les utilisateurs des pratiques recommandées.

Quelques définitions :

- On désignera sous le terme "utilisateur" toute personne autorisée à accéder aux outils informatiques et aux moyens de communication de *Barzini* et à les utiliser : employés, stagiaires, intérimaires, personnels de sociétés prestataires, visiteurs occasionnels...
- Les termes "outils informatiques et de communication" recouvrent tous les équipements informatiques, de télécommunications et de reprographie du studio *Barzini*.